

### Les bases de l'hygiène en atelier de transformation de produits fermiers

#### Objectif :

- ✓ Etre à jour de l'actualité réglementaire
- ✓ Connaître les micro-organismes
- ✓ Acquérir les connaissances de base en matière d'hygiène, d'organisation du travail, de traçabilité des produits et d'autocontrôles

#### Contenu :

- Les obligations sanitaires
- Les facteurs de développement des micro-organismes
- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Le plan de nettoyage et désinfection
- Le plan de maîtrise sanitaire et l'HACCP : théorie et mise en pratique
- Les autocontrôles et la traçabilité
- L'étiquetage des produits fermiers

#### Public visé :

Agriculteurs diversifiés

#### Pré requis :

Aucun

#### Durée :

14 heures

#### Date, horaire et lieu :

Judi 8 avril 2021 - 8h30/12h30 et 13h30/16h30

Judi 15 avril 2021 - 8h30/12h30 et 13h30/16h30

A la Chambre d'Agriculture de l'Aisne – 1 Rue René Blondelle – 02000 Laon – Salle de l'Ourcq

#### Méthodes pédagogiques :

Apport pédagogique (diaporamas)

Etudes documentaires, mises en pratique, apports théoriques selon besoin des stagiaires

Questions/réponses



#### Chambre d'agriculture de l'Aisne

1, rue René Blondelle – 02007 LAON Cedex

SIRET : 18020251700017 – Déclaration activité DRTEFP : 2202P001202

[hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/](https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/)

### Coût

Public éligible VIVEA : 140€

Autre public : 490€

VIVEA et FAFSEA/OCAPIAT participent au financement de cette formation

Règlement par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne

\* Hors frais de déplacement et repas

En raison de la crise sanitaire liée à la covid-19, les repas ne pourront pas être pris en commun.

### Intervenantes :

Sarah DUQUEYROIX et Noémie BOUTILLER, Conseillères Diversification, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais

### Responsable de stage :

Aude DELCOURT, Conseillère Diversification, Chambre d'agriculture de l'Aisne

### Contact - Inscription :

Séverine VARIN – 03.23.22.50.78 – severine.varin@aisne.chambagri.fr

*Pour valider l'inscription, un bulletin est envoyé aux participants avant leur entrée en formation. Il doit être signé et retourné, accompagné du règlement, ou présenté au plus tard le premier jour de la formation. Les conditions générales de vente sont disponibles sur demande ou sur le site internet.*

*Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.*



**Chambre d'agriculture de l'Aisne**

1, rue René Blondelle – 02007 LAON Cedex

SIRET : 18020251700017 – Déclaration activité DRTEFP : 2202P001202

[hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/](https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/)